

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
aux collèges publics pour 2016**

Rapport n° CP/2016/531

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics pour faire face à leurs besoins courants.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics telles que détaillées ci-après.

Conformément à la délibération N° CG/2014/45 du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotations complémentaires s'est accompagné d'une analyse des actes budgétaires.

1. Chauffage urbain

Les collèges Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés sont prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges, ci-dessous, une dotation de fonctionnement complémentaire pour leur permettre de couvrir les factures du 1^{er} semestre 2016, soit :

- STRASBOURG Hans Arp : 4 712,03 €
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 262,17 €

TOTAL 7 974,20 €

2. Sections sportives

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général N° 380 du 13 octobre 1986), cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement portant sur la location d'installations sportives, de matériel et du transport, le cas échéant.

L'Etat (Rectorat) contribue à cet enseignement complémentaire par une délégation d'heures supplémentaires.

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est proposé à la Commission Permanente décider d'approuver la reconduction du principe de cette aide départementale et de décider de l'attribution d'une enveloppe de 7 600 € aux collèges selon la répartition proposée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive (tableau joint en annexe).

3. Restauration scolaire

Lors de sa réunion du 27 octobre 2008 (délibération N° CG/2008/70), le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé du principe d'attribuer une aide exceptionnelle aux collèges chargés d'accueillir les réunions territorialisées d'information des personnels des collèges organisées par le Département.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Paul-Emile Victor de Mundolsheim une dotation complémentaire de 57,20 € afin de couvrir le coût des repas servis aux participants de la réunion du 9 septembre 2016.

4. Action éducative

Le Département, en collaboration avec les écoles, la Commune de Schweighouse sur Moder et le collège Bois Fleuri de Schweighouse sur Moder mènent, depuis 2015, diverses actions de sensibilisation autour des thématiques du multimédia.

Afin de poursuivre les actions de prévention au sein du collège Bois Fleuri, un groupe d'élèves volontaires participe à la réalisation d'un outil pédagogique. La réalisation de cet outil se matérialise par une participation à des ateliers d'écritures, de tournage, de mise en scène et de montage, avec l'accompagnement d'un professionnel, afin d'aboutir à la réalisation d'un DVD.

Le support DVD pourra être utilisé par les animateurs de prévention du service de la jeunesse du Département en complément des actions engagées par les partenaires de département (collèges, centres socio-culturels, collectivités,...) sur le territoire du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 1 000 € au collège Bois Fleuri de Schweighouse sur Moder, en soutien à la réalisation du support DVD.

5. Réparation d'équipements

5.1 Demi-pension

Le collège des Racines et des Ailes de Drulingen a sollicité l'aide financière du Département pour lui permettre de couvrir les frais de réparation de la chambre froide de la demi-pension.

Compte tenu du devis présenté, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège de Drulingen une dotation de fonctionnement complémentaire de 2 206,19 € pour cette intervention.

5.2 Travaux

Le collège des Roseaux à Illkirch-Graffenstaden a sollicité l'aide financière du Département pour lui permettre de couvrir les frais de fourniture et de travaux électriques effectués suite à la réalisation du contrôle électrique obligatoire.

Compte tenu de la facture présentée, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège des Roseaux une dotation de fonctionnement complémentaire de 3 420 €.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 3 octobre 2016, a émis un avis favorable au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 469 566,34 €	574 536,39 €	22 257,59 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 22 257,59 €, soit :

- 7 974,20 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 1er semestre 2016 engagés par les collèges Hans Arp et Louis Pasteur de Strasbourg,

- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2016/2017,

- 57,20 € au collège Paul-Emile Victor de Mundolsheim pour couvrir les frais liés à l'accueil des personnels des collèges, dans le cadre d'une réunion territorialisée d'information organisée par le Département,

- 1 000 € au collège Bois Fleuri de Schweighouse sur Moder en soutien à la réalisation d'un support DVD, dans le cadre d'une action de sensibilisation autour des thématiques du multimédia,

- 2 206,19 € au collège des Racines et des Ailes de Drulingen pour couvrir les frais de réparation de la chambre froide de la demi-pension,

- 3 420 € au collège des Roseaux à Illkirch-Graffenstaden pour couvrir les frais de fourniture et de travaux électriques effectués suite à la réalisation du contrôle électrique obligatoire.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the left.

Frédéric BIERRY